

Organisation du GPDS (Groupe de Prévention contre le Décrochage Scolaire)

Le GPDS est placé **sous l'autorité du chef d'établissement** et constitue le **dispositif incontournable** de la mission de lutte **contre le décrochage scolaire** de l'Education Nationale au sein de chaque établissement scolaire dans une priorité académique, nationale et européenne.

Permanent et réactif il assure le repérage et la prise en charge de tout élève présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation. (Difficultés d'intégration et d'adaptation, premiers signes de décrochage ou situations avérées).

Il est un **groupe ressource** qui associe l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de l'établissement pouvant apporter sa contribution dans la compréhension des situations des élèves concernés.

Il doit permettre **la prise en charge** du décrochage scolaire au sein de l'établissement en mobilisant l'ensemble des professionnels de l'établissement autour de problématiques scolaires, sociales et professionnelles spécifiques.

Inscrit dans l'action des **réseaux FOQUALE** (Formation Qualification Emploi). Il assure également une **sensibilisation de l'ensemble des personnels** à la prévention du décrochage scolaire, en mettant en exergue le rôle et la place de chacun dans ce processus.

Le **respect de la confidentialité** des informations échangées ne doit pas être un frein à son fonctionnement. De même l'**adhésion des élèves et des familles** doit être privilégiée.

Ses Objectifs sont de :

- **sécuriser** les parcours des élèves pour les maintenir dans un parcours de formation diplômant
- **prévenir et limiter** les sorties prématurées du système éducatif sans qualification et sans diplôme et réduire l'absentéisme.

Son Action consiste à :

- **Identifier, recenser et prendre en charge** l'ensemble des élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes et / ou en situation de rupture scolaire.
- **Proposer un relais aux équipes pédagogiques** parfois fortement exposées à ces situations de démotivation et de déscolarisation, afin de déterminer, au sein d'un groupe élargi, les réponses les plus adaptées en matière de poursuite de formation ou d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.
- **Faciliter le retour en formation** des jeunes dans le cadre des réseaux FOQUALE.

Sa Composition :

- **Chef d'établissement** responsable de la mise en œuvre et du pilotage du GPDS. Veille au suivi de la mise en œuvre des actions et préconisations décidées.
- **Toutes les compétences doivent être mobilisées** : Personnels de direction, Personnels médico-sociaux, CPE, Psychologue EN, référent décrochage, chef des travaux, Enseignants (dont professeurs principaux), Coordonnateur MLDS (pour expertise)...
- **Inscrit dans le projet d'établissement** il doit être présenté au conseil d'administration et évalué (résultats obtenus et remédiations).
- **Partenaires extérieurs territoriaux** pouvant prendre le relais dans certaines situations (associations, services sociaux, services éducatifs...). L'élève étant toujours scolarisé et pris en charge par le GPDS.

Sa Fréquence peut varier mais elle est déterminée au sein de l'établissement selon les situations (elle peut donc être fixée dès le mois d'août et évoluer selon les besoins). Dans tous les cas elle doit aussi être en relation avec les différentes instances comme les conseils pédagogiques, commissions éducatives, conseils de la vie lycéenne...

Le GPDS assure et définit :

- la mise en place **d'outils d'identification**, de diagnostic des situations et de suivi des élèves pris en charge.
- la procédure de **recueil** et de **transmission** des informations.
- **l'accompagnement** à la définition de projets scolaires ou professionnels.
- **l'organisation** et le **suivi du devenir scolaire** ou professionnel des élèves sortis récemment de l'établissement.
- la mise en place et le **suivi des actions de remédiation** et d'accompagnement.
- la **constitution d'un tableau de bord** des élèves pris en charge (propositions/ décisions/ résultats)

Son Evaluation doit porter sur les **effets des mesures et actions** mises en œuvre auprès des élèves concernés ainsi que sur **l'organisation** et les **modalités de fonctionnement**, les **outils** de suivi... Ce bilan annuel doit être présenté en conseil d'administration, en réunion FOQUALE et communiqué à la MLDS.

Points de vigilance pour un GPDS réussi :

- Le GPDS est l'affaire de l'ensemble des acteurs de l'établissement, pas d'une seule personne même si le chef d'établissement doit l'impulser. Le GPDS est une équipe.
- Le GPDS est une instance qui s'articule avec les autres instances de l'établissement, jamais à part.
- Une confiance mutuelle doit être mise en place entre le GPDS, l'élève et sa famille permettant le respect des engagements pris par chacun.
- Sa problématique est centrée sur le décrochage non sur les difficultés relationnelles ou professionnelles entre personnels de l'établissement.
- Etre en difficulté scolaire pour un élève ne signifie pas forcément être décrocheur ; de même la réussite n'est pas gage d'intégration, la vigilance de chacun est de mise.
- Le GPDS ne doit pas se limiter à une proposition systématique de réorientation des élèves.
- Le GPDS ne doit pas stigmatiser certains élèves (ou classes).
- Le GPDS ne prend pas de mesures disciplinaires mais met tout en œuvre pour les éviter le cas échéant.
- La confidentialité est de mise donc aucune liste et/ ou prise en charge ne doit être au vu et au su de tout un chacun ce qui ne doit pas altérer la communication en interne.

Les Ressources disponibles :

- Textes officiels <http://www.esen.education.fr/fr/actualites>
- La mallette du GPDS de l'académie de Créteil pour construire la démarche et constituer les documents :
<http://orientation.ac-creteil.fr/perseverance-scolaire/outils-du-gpds/>
- Documents fournis par les établissements de l'académie sur :
 - Commission de suivi
 - Documents de repérage d'un élève décrocheur
 - Grille de repérage des élèves en difficulté
 - Présentation du GPDS